CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E33953** **VALABLE JUSQU'AU** **29/03/2027**

ÉDITÉ LE 11/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1989

Raison sociale : MACONNERIE CONSTRUCTION CHAROLAISE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/04/2010

Sigle : M2C

Capital : 78 450

1480 RUE DE LA CROISETTE
71600 VITRY-EN-CHAROLLAIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON 2000B00641

Siret : 350 554 747 00047

Téléphone : 03 85 81 28 94 **Fax :**

Portable :

Code NACE : 4399C

Responsabilité légale :
GUICHARD JEROME PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 11 0046193

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 023106732004

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 023106732004

Site Internet : http://m2c71.fr

Situation fiscale et sociale : A jour au 08/01/2026

E-mail : accueil@m2c71.fr

Effectif moyen : 26 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 992 612 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	26	05/12/2024
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)		25/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/02/2026 12:05

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.